

2004:B19

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation

EXPÉDITEUR : Kevin Kobus
Sous-ministre adjoint
Division des opérations et des finances

DATE : Le 1 octobre 2004

OBJET : Avis : Défaillance potentielle des poutres à treillis de type SJ dans les bâtiments scolaires

Le ministère de l'Éducation a appris qu'il existe un danger potentiel de défaillance des poutres à treillis de type SJ utilisés pour construire des bâtiments scolaires à cause de l'exposition prolongée à l'eau.

Selon le site Web du service de planification des installations du ministère de l'Éducation de l'État de New York, le 1^{er} août 2004, une section du toit s'est effondrée dans une salle de classe de l'école élémentaire Taft à Washingtonville (New York). Heureusement, la salle était vide et il n'y a pas eu de blessés.

Un ingénieur en structures a déterminé que les poutres à treillis de la charpente avaient cédé à cause de l'exposition prolongée à l'eau. L'édifice avait été construit en 1960 à l'aide de poutres dont la membrure supérieure était en forme de U et non pas à angles en acier ajouré comme c'est le cas pour les poutres modernes. En stagnant dans ce canal, l'eau a fait rouiller les poutres qui se sont ainsi détériorées. Ces poutres, de type SJ, ont été fabriquées entre 1900 et la fin des années 1950 et peut-être même jusque dans les années 1960. Apparemment, l'effondrement du toit s'est produit dans une salle de classe dont le plafond en plâtre ne montrait aucun signe de problème dû à l'humidité. Pour obtenir d'autres renseignements sur l'avis publié par l'État de New York, vous pouvez visiter le site Web du ministère de l'Éducation de cet état à <http://www.emsc.nysed.gov/facplan>.

Je suis convaincu que chaque conseil a ses propres procédés pour inspecter régulièrement ses installations et pour vérifier l'intégrité de leurs structures. Néanmoins, en raison de la nature soudaine et catastrophique de l'effondrement du toit à l'école élémentaire Taft, je recommande fortement aux conseils scolaires de déterminer l'état des poutres en acier de type SJ dans leurs bâtiments scolaires, si de telles poutres ont été utilisées.

Les travaux entrepris par votre conseil dans le cadre de cet avis peuvent être financés par la Subvention pour les installations destinées aux élèves.

Si vous avez des questions concernant cet avis, veuillez communiquer avec Steven Mitchell au 416 325-2015 ou par courriel à steven.mitchell@edu.gov.on.ca).

Original signé par

Kevin Kobus

c.c. : Responsables des affaires
Responsables des installations